





### Conseil des ministres franco-allemand – 16 octobre 2019

Feuille de route en matière économique et financière

### 1. <u>Réformer les relations franco-allemandes : des avancées considérables réalisées ces</u> deux dernières années

Le traité d'Aix-la-Chapelle a apporté un nouveau cadre propice au renforcement des relations économiques franco-allemandes :

- Le Conseil franco-allemand d'experts économiques a été institué et ses dix membres ont été nommés : Agnès Benassy-Quéré, Christian Gollier, Philippe Martin, Xavier Ragot, Katheline Schubert, Marcel Fratzscher, Nicola Fuchs-Schündeln, Clemens Fuest, Christoph M. Schmidt et Isabel Schnabel. Le Conseil des ministres franco-allemand se félicite du lancement des travaux de ce conseil, sous la direction de ses deux co-présidents (Philippe Martin et Isabelle Schnabel).
- Zone économique franco-allemande : la France et l'Allemagne continueront à coopérer en ce qui concerne la mise en œuvre des directives européennes, notamment dans le domaine du droit des affaires et du droit des faillites et à se coordonner sur une base régulière en termes de politiques économiques.
- Intelligence artificielle (IA) (projet n° 10): le traité prévoit la création d'un réseau de recherche et d'innovation franco-allemand en matière d'IA. Les quatre ministères chargés de l'économie et de la recherche ont élaboré une feuille de route entérinant la création d'un réseau virtuel sur l'IA, composée d'un volet « recherche » et d'un volet « entreprises ». Le volet « entreprises » consistera à mettre en relation des opérateurs français et allemands, dans le but de procéder à un transfert de compétences et de technologies à destination des entreprises. La feuille de route annonce également le développement conjoint d'une infrastructure de stockage de données sécurisée et fiable permettant la réalisation de projets de partage de données, une action coordonnée en matière de normalisation de l'IA, la définition d'une position commune sur la législation relative à l'IA et une réflexion sur les projets d'innovation de rupture. Cette feuille de route a été présentée lors du Conseil des ministres franco-allemand.
- Services financiers (projet n° 14): un groupe d'experts institué par les ministres français, allemand et néerlandais a présenté un rapport sur l'Union des marchés de capitaux dans le but de nourrir le débat, notamment sur les questions liées à la finance durable. Ce rapport est une précieuse contribution concernant l'architecture de l'Union des marchés de capitaux et propose certaines pistes concrètes qui serviront de base à des travaux futurs. Le Conseil des ministres franco-allemand convient d'œuvrer à l'adoption de positions communes sur le fondement de ce rapport.

La plupart des propositions franco-allemandes contenues dans la déclaration de Meseberg se sont déjà traduites en mesures concrètes au niveau européen. Nous saluons

les progrès accomplis au sein de l'Eurogroupe vers le renforcement de l'Union économique et monétaire et l'invitons à continuer de travailler sur tous les aspects qui le nécessitent. Nous prenons note du large accord auquel est parvenu l'Eurogroupe au sujet de la création d'un instrument budgétaire de convergence et de compétitivité pour la zone euro et des principales étapes de la réforme du Mécanisme européen de stabilité. Le paquet de réforme devrait être totalement finalisé d'ici au mois de décembre. Nous souscrivons pleinement à l'annonce par la Commission de sa volonté de proposer des engagements et des objectifs concrets destinés à éviter et éliminer les lourdeurs et les obstacles réglementaires et non réglementaires qui pèsent inutilement sur le marché unique, notamment en explorant la possible introduction du principe « one in, one out » (selon lequel l'introduction d'une nouvelle contrainte est compensée par la suppression d'une autre).

# 2. Expérimenter de nouvelles coopérations bilatérales et adopter de nouvelles positions communes au niveau de l'UE

#### Objectif $n^{\circ} 1$ : mettre en œuvre une nouvelle stratégie pour la croissance dans la zone euro

Bien que la croissance reste positive dans la zone euro, elle a ralenti l'an dernier. En cas de détérioration de la dynamique de croissance, les gouvernements français et allemand se sont engagés à mettre en œuvre une stratégie pour la croissance composée des trois piliers suivants : i) poursuite des réformes structurelles, ii) maintien des efforts de réduction de la dette dans les pays lourdement endettés et iii) maintien d'un fort investissement public, et, dans la mesure du possible, augmentation de celui-ci. Nous sommes prêts à réagir à une nouvelle détérioration éventuelle en activant les mesures budgétaires pertinentes si nécessaire. La France et l'Allemagne soutiennent également la proposition de la présidente élue de la Commission de mettre en place un Plan d'investissement pour une Europe durable, qui permettra de mobiliser des investissements supplémentaires au cours de la prochaine décennie. Les deux pays sont convenus d'échanger régulièrement leurs points de vue sur cette question.

#### Objectif $n^{\circ} 2$ : renforcer la zone euro

La France et l'Allemagne saluent l'accord auquel est parvenu récemment l'Eurogroupe au sujet de l'instrument budgétaire de convergence et de compétitivité. Il est maintenant essentiel de finaliser le travail législatif et de lui donner une taille crédible, au moyen notamment de ressources définies dans le cadre d'un accord intergouvernemental.

La France et l'Allemagne souhaitent également approfondir l'intégration du marché bancaire, en particulier dans le cadre de la transposition des Accords de Bâle III. Nous continuerons d'étudier la question de l'établissement d'un Fonds européen de stabilisation de l'assurance chômage à mobiliser en cas de graves crises économiques, sans transfert.

## Objectif $n^{\circ}3$ : développer de nouveaux projets communs dans les domaines de l'IA et de l'innovation de rupture

Dans le domaine de l'IA, la France et l'Allemagne ont défini les caractéristiques principales d'une approche commune en développant une infrastructure de données européennes sécurisée et en mettant en commun les données dont elles disposent.

Les deux pays sont convenus de parvenir au début de l'année 2020 à une approche commune sur une infrastructure de données partagée et de réaliser un projet de partage de données relatives à un secteur donné qui fera office de projet expérimental pour l'infrastructure en question.

Dans le domaine des innovations de rupture, la France et l'Allemagne ont mis en place un groupe de travail conjoint chargé de déterminer une méthode commune en vue de la réalisation

de projets bilatéraux et multilatéraux, en tenant compte des travaux du Conseil européen de l'innovation.

## Objectif n° 4 : définir une stratégie commune au niveau de l'UE pour financer le développement durable

La France et l'Allemagne sont convenues de transformer la Banque européenne d'investissement (BEI) en Banque européenne pour le climat, notamment en envisageant, si nécessaire, une augmentation à moyen terme du capital de cette banque dédiée au financement des projets relatifs au climat. En ce qui concerne le cadre financier pluriannuel (CFP), sans préjuger de sa taille globale, nous avons décidé que des incitations plus fortes ou supplémentaires sont nécessaires à la protection du climat. Un objectif ambitieux de dépenses en faveur du climat devrait être fixé dans le cadre du CFP et évalué sur la base d'une méthode efficace pour assurer son suivi. Le CFP dans son ensemble doit contribuer avec succès à la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord de Paris.

Nous soutenons le travail sur la stratégie annoncée par la Présidente élue von der Leyen pour examiner les possibles mesures permettant d'éviter les « fuites de carbone », en particulier la mise en place d'une taxe carbone aux frontières. Nous continuerons de travailler ensemble et plus étroitement sur ces sujets.

La France et l'Allemagne continueront à développer des projets industriels communs en matière de développement durable. D'ici à la fin de l'année, les ministres de l'économie des deux pays poseront la première pierre d'une usine pilote de fabrication de batteries pour voitures électriques, sous réserve de l'accord de la Commission européenne. Une première usine ouvrira ensuite en France en 2022, suivie d'une deuxième en Allemagne en 2024.

Les deux pays travailleront par ailleurs à l'élaboration d'autres projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) et de plans d'action européens concrets pour dynamiser la transformation de l'industrie européenne, en s'appuyant sur les résultats obtenus par le Forum stratégique pour les PIIEC sur les chaînes de valeur stratégiques européennes (en particulier les véhicules propres, connectés et autonomes, l'énergie de l'hydrogène et les technologies bas carbone).

Comme indiqué dans le document sur les priorités franco-allemandes, la France et l'Allemagne élaboreront des propositions communes concernant les aides d'État pour faciliter la réalisation d'objectifs ambitieux de protection du climat, renforcer encore leur capacité d'innovation et garantir la coopération inter-entreprises au sein de nouvelles chaînes de valeur.